

<p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier les acquis sur le contexte particulier de son activité ● Garder conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels ● Suivre l'évolution du cadre réglementaire et de la jurisprudence relative aux obligations de sécurité, notamment dans les situations de coactivité ● Vérifier sa maîtrise de l'évaluation des risques en situation de coactivité, de l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées ● Témoigner de l'application des procédures de prévention et de protection ● Renforcer sa culture sécurité 	<p>1. Introduction / tour de table (45 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présentations des personnels présents et de l'organisation pratique ● Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité, du programme ● Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires <p>2. Contexte et enjeux de la sécurité (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'accident du travail et la maladie professionnelle : définitions, statistiques, origines (non respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions), analyse d'accident (méthodologie et exercice pratique), conséquences humaines, matérielles, économiques responsabilité civile ● Le contexte réglementaire : les principes généraux de la prévention, l'évaluation des risques et le document unique, la réglementation relative à l'intervention des EE : l'inspection commune préalable, le plan de prévention, les autorisations de travail et permis associés, les consignes et modes opératoires, la consignation/déconsignation, les différences entre le PPSPS et le PP ● La responsabilité pénale : en fonction des niveaux hiérarchiques, la délégation de pouvoir, les principaux délits, les sanctions, exemples de jurisprudence ● Les acteurs internes et externes de la sécurité (CHSCT, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service de sécurité interne à l'EU, etc...) <p>3. Rôles et missions du titulaire du certificat de niveau 2 (2 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les interlocuteurs de l'EU ● Préparer et organiser le travail : inspection commune préalable, le PP, les autorisations de travail et les permis associés, les consignes et modes opératoires, la consignation et déconsignation ● Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations et documents de travail, modes opératoires, etc... ● Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE ● Etre réactif à tout changement de la situation de travail : faire comprendre l'intérêt de reprendre l'analyse des risques et prendre une décision : <ul style="list-style-type: none"> -corriger la situation, transmettre les nouvelles informations et continuer le travail -besoin d'une aide extérieure, arrêter le travail, mettre le personnel en situation de sécurité et en informer l'EU afin de définir les actions correctives ● Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent <p>4. Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier des risques et moyens de prévention à partir de cas illustrés ● Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples ● Etudes de cas : EVRP complète avec participation et mises en situation ou jeux de rôles ● Revue des différentes familles de risques et des moyens de protection associés <p>5. Le plan de prévention (2.5 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier des situations de coactivité et les risques et moyens de prévention associés à partir de cas illustrés ● Expliquer l'analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis associés à l'aide d'exemples ● Etude de cas : rédaction complète d'un PP et d'une AT avec participation et mises en situation ou jeux de rôles <p>6. Conclusion (10 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques ● Devoir d'exemplarité, importance du comportement et du savoir être <p>Règle d'or : « pas de permis de travail, pas de travail »</p> <p>7. Evaluation des connaissances des stagiaires (1heure 45 min)</p>
<p>Public et pré requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Groupe de 3 à 15 stagiaires, minimum deux corps de métiers. ● Personnel encadrant d'entreprises extérieures intervenant sur sites industriels, chimiques ou pétrochimiques et signataire des documents de travail ● Etre âgé de 18 ans et plus. ● Maîtriser la langue française : parlée, lue et écrite ● Présenter une pièce d'identité ainsi qu'un certificat de niveau 1 en cours de validité 	
<p>Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apports théoriques sur video-projecteur. ● Exercices pratiques, études de cas. ● Remise d'un livret stagiaire. ● Animateur labélisé par l'union des industries chimiques. 	
<p>Suivi et évaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis. ● Fiche de présence et d'émargement. ● Attestation de formation individualisée. ● Certificat de stage. ● Compte rendu de stage. 	
<p>Durée et lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 14 heures de théorie. ● En centre ERTF ou en entreprise 	